

L'UE se dote d'un quota de pêche scientifique

Les Etats membres de l'UE ont donné leur feu vert lundi à un quota de pêche scientifique pour les requins des grands fonds, afin de « mieux comprendre l'espèce », à l'issue d'une réunion à Bruxelles des ministres de la Pêche.

« Nous nous sommes accordés sur un petit quota à l'essai de prises accessoires (pêche accidentelle lors de la capture d'autres poissons, ndlr) pour les requins en eaux profondes, ce qui permettrait aux scientifiques de nous aider à mieux comprendre l'état de ces stocks », a expliqué Karmenu Vella, commissaire européen à la Pêche, lors d'une conférence de presse.

Le taux admissible de capture (TAC) pour les espèces vulnérables de requins dans les eaux de l'UE et les eaux internationales de l'Atlantique nord-est était fixé à zéro depuis 2012.

Les décisions sur les quotas de pêche en eaux profondes ont été prises à l'unanimité pour la première fois en six ans, depuis que l'UE a imposé des TAC limités pour ces espèces particulièrement vulnérables, s'est félicitée la ministre slovaque Gabriela Matecna, dont le pays assure la présidence tournante de l'UE.

L'accord réduit pour 2017 et 2018 les TAC pour la plupart des stocks de sabre noir, de dorade et de phycis de fond, ainsi que tous les stocks de grenadier de roche, poisson qui sera ainsi pêché selon le principe de rendement maximum durable (RMD, qui revient à éviter la surpêche) en 2017.

Quelques-uns restent stables comme les stocks de dorade dans les Açores. Dans l'Atlantique nord, les quotas de dorade permettent simplement de couvrir les prises accessoires, afin de protéger le stock « qui est à un niveau historiquement bas et près de s'effondrer », selon un communiqué de la Commission européenne.

La réunion bruxelloise a été l'occasion pour le ministre français de la pêche Alain Vidalies de mener plusieurs entretiens bilatéraux avec Karmenu Vella, son homologue britannique George Eustice ou irlandais Michael Creed afin « de faire part à chacun des préoccupations de la France sur la question de la gestion européenne de la coquille Saint-Jacques en Manche Est », a indiqué le Français dans un communiqué.

Il a obtenu « d'engager des discussions à haut niveau pour élaborer un plan de gestion harmonisé, comme recommandé par le Comité scientifique et technique européen pour la pêche (CSTEP) », est-il précisé. La France met déjà en œuvre une gestion durable de ce stock à l'initiative des professionnels du secteur.

Lien article : <http://www.agrisalon.com/actualites/2016/11/15/l-ue-se-dote-d-un-quota-de-peche-scientifique-pour-les-requins-en-eaux-profondes>